



Compatibilité climatique Previva

Caractérisation

previva, le fonds de prévoyance des professionnels des institutions pour les personnes en situation d'handicap et en réinsertion, a un volume d'investissement total d'environ CHF 1,2 milliard (fin 2021) et peut être estimé comme faisant partie des Top 100 à 150 des caisses de pension en Suisse.

Politique en matière de durabilité/ESG

Le rapport de gestion 2021 avait informé que previva a formalisé des principes ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans une charte qui repose sur sept axes (voir ci-dessous).

Sur demande de l'Alliance climatique, son gestionnaire de fortune, le Centre patronal, avait informé que previva effectue la gestion des placements principalement par le biais de fonds et de manière majoritairement passive. Selon une fiche d'information pour les destinataires de fin 2020 mise à disposition à l'Alliance climatique, previva irait mettre l'accent sur les exclusions et des mauvais ratings par Ethos, ainsi que sur l'amélioration de l'empreinte carbone. Dans une publication datant de début 2021, previva informait sur une analyse ESG de Ethos qu'elle a réalisée. Elle affirmait de vouloir formaliser une charte ESG et améliorer l'empreinte carbone. Le Rapport de gestion 2020 informait que le thème sera présenté aux destinataires en septembre 2021. Fin 2021, previva a publié en effet la présentation de l'approche de Ethos aux délégués. Dans une nouvelle publication de juin 2022, previva présente les résultats du nouveau rapport Ethos, qui a également calculé l'empreinte carbone. Comme on pouvait s'y attendre, les émissions financées du portefeuille actions et obligations de previva sont élevées et dépassent même la référence du marché.

Selon une communication du service de gestion de fortune de previva auprès du Centre Patronal à l'Alliance climatique en avril 2022, la publication d'une charte ESG était prévue au cours de 2022.

En juillet 2022, le gestionnaire avait mis à disposition de l'Alliance climatique la Charte ESG désormais quasi-finalisée (voir ci-dessus). Comme prévu, previva s'engage désormais pour un investissement best-in-class qui identifie les entreprises qui usent les meilleures pratiques d'application des critères ESG et qui ont adopté une gestion proactive des enjeux de durabilité. En particulier, previva prévoit de respecter les engagements internationaux pris par la Suisse en réduisant de manière significative l'exposition des investissements à l'extraction d'énergies fossiles et à la production de gaz à effets de serre, par l'utilisation d'un univers de gestion ESG qui réduit, voir exclut ceux-ci. De plus, previva veut s'engager notamment avec la classe des infrastructures, dans des investissements à impact, par exemple dans la transition énergétique, qui visent à obtenir un impact social et/ou environnemental positif et mesurable.

Le Rapport de gestion 2022 contient maintenant un chapitre "Durabilité" qui présente la nouvelle Charte ESG.

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKE.

Sur la base de la nouvelle Charte ESG, previva a formellement intégré les risques climatiques.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille

Previva n'a pour le moment pas encore pris de mesures pour décarboniser le portefeuille sur la base de la nouvelle Charte ESG. Toutefois, une mise en œuvre pratique aussi conséquente de l'approche best-in-class par le gestionnaire de fortune au Centre Patronal, comme c'est le cas actuellement pour les autres caisses de pension FIP et vitens gérées par ce dernier, devrait initier un processus de décarbonisation systématique.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que la Charte ESG dispose l'intégration des critères ESG dans les investissements immobiliers directs. Ainsi, lors des rénovations, l'amélioration de l'efficacité énergétique et du confort des habitants sera en premier plan. De manière générale, les entreprises locales seront favorisées, et la biodiversité sera améliorée.

Adhésion à des associations de développement durable

previva est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et, depuis janvier 2022, de l'ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote (étranger, Suisse)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse, previva a notamment participé à deux initiatives d'engagement remarquables et réussies : dans le cas de Nestlé, Ethos a obtenu le Say on Climate, c'est-à-dire la présentation de la stratégie climatique du groupe à l'assemblée générale 2021, et dans le cas d'Holcim, l'élaboration d'un Say on Climate Report pour l'assemblée générale 2022.

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, previva avait participé en particulier au programme d'engagement pluriannuel en cours depuis juin 2018, maintenant terminé, qui demandait à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, la signature du 2021 Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis, organisée par la coalition mondiale The Investor Agenda, envoie un signal fort aux gouvernements et aux responsables politiques de tous les pays. Plus de 450 investisseurs mondiaux, dont des investisseurs institutionnels de premier

plan, appellent les gouvernements à combler le vide législatif, de plus en plus criant, pour atteindre l'objectif de 1,5°C fixé par l'Accord de Paris sur le climat.

previva est signataire de la Climate Action 100+ des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 167 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre représentant 80% des émissions mondiales de CO₂eq. Le principal axe d'action de l'initiative est : «An important component of company commitments on climate change is the formation of comprehensive business strategies that fully align with the goals of the Paris Agreement and reaching net-zero emissions by 2050 or sooner». Les caisses de pension qui se regroupent dans l'ETHOS Engagement Pool International accèdent, selon les rapports d'activité d'Ethos en tant que «Participant» à l'initiative mondiale Climate Action 100+ dans le cadre d'une division du travail avec leur propre représentation, discutent des objectifs et des mesures pour atteindre les objectifs, et rendront compte des progrès réalisés. Comme le montrent les Progress Reports de Climate Action 100+, les premiers progrès sont évidents chez plusieurs entreprises. Le processus, les types d'engagement et les outils, les exigences en matière de contenu, les étapes et la mesure des progrès sont définis de manière transparente. Les exigences de fond comprennent l'intégration d'une gouvernance axée sur le climat dans les systèmes de gestion des entreprises (y compris l'alignement du lobbying pour soutenir les politiques favorables au climat), la divulgation des risques climatiques conformément aux recommandations du Task Force on Climate-related Financial Disclosures du G20 (TCFD), et la définition d'une voie de décarbonisation à travers la chaîne de valeur qui soit conforme à l'objectif climatique de 2°C de l'Accord de Paris sur le climat.

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO₂ ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Selon une communication de décembre 2020 à l'Alliance climatique, previva a participé au test de compatibilité climatique de l'OFEV 2020 fondé sur le modèle PACTA. Elle a ainsi obtenu des informations sur les émissions de CO₂ de ses immeubles.

Dans sa ~~publication de juin 2022~~, previva a publié les résultats de l'analyse Ethos de son empreinte carbone, qui sont plutôt au-dessus de la moyenne.

L'Alliance climatique s'abstient de considérer les mesures positives pour le climat dans le portefeuille immobilier. Ceci est dû au fait que les progrès dans ce domaine semblent encore difficiles à quantifier et comparer. Pourtant, il convient de mentionner que, selon la ~~nouvelle publication de juin 2022~~, previva a participé au ~~test de compatibilité climatique de l'OFEV 2020~~ fondé sur le modèle PACTA. Les émissions du parc immobilier sont 13.1 kg CO2/m2. Avec les mesures prévues, les émissions devraient être réduites à 8.5 kg CO2/m2 d'ici 2030.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Avec la nouvelle Charte ESG, previva s'engage, pour faire correspondre la gestion du portefeuille aux engagements internationaux pris par la Suisse, de réduire de manière significative l'exposition de ses investissements à l'extraction d'énergies fossiles et la production de gaz à effets de serre, par l'utilisation d'un univers de gestion ESG qui réduit, voire exclut ceux-ci.

Conclusion:

Actuellement, pas encore de compatibilité climatique.

Pourtant :

- Une nouvelle Charte ESG basée sur les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) est en place.
- previva exerce son influence comme actionnaire au sein de l'ETHOS Engagement Pool International, en particulier avec la participation active à la Climate Action 100+, et de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.
- previva s'engage pour un investissement best-in-class en réduisant de manière significative l'exposition des investissements à l'extraction d'énergies fossiles et à la production de gaz à effets de serre.
- De plus, previva veut s'engager notamment avec la classe des infrastructures, dans des investissements à impact, par exemple dans la transition énergétique,

Au stade actuel, ces objectifs n'ont pas encore amené à une décarbonisation substantielle documentée.

Il manque une stratégie climatique pour une trajectoire de décarbonisation du portefeuille en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat – 1,5°C maximum et zéro émission nette de gaz à effet de serre financée au plus tard en 2050, orientée vers les objectifs actuellement les plus avancés du Target Setting Protocol de l'UN-convened Net Zero Asset Owners Alliance.

Toutefois, dès que l'ampleur de la mise en œuvre des objectifs présentera une réduction substantielle, qui combinée aux activités d'engagement déjà en cours démontre une trajectoire de décarbonisation du portefeuille mobilier conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les critères du rating, l'Alliance climatique changera la classification de previva au moins en **ORANGE**.



Tendance 2020-2023 :

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- L'intention d'implémenter une intégration effective des critères ESG via une approche best-in-class dans le processus d'investissement, sa volonté de réduire de manière significative son exposition à l'extraction d'énergies fossiles et à la production de gaz à effets de serre, et le projet d'introduction d'investissements à impact ESG ont, si bien conçus, le potentiel d'ouvrir la voie à une décarbonisation rapide des investissements.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille avec un bilan net zéro au plus tard 2050, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1,5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Ces objectifs de réduction du Target Setting Protocol de la UN convened Net Zero Asset Owners Alliance sont absolus et se rapportent aux propres émissions de CO2eq financées en 2020. Ils ne doivent pas être fixés en comparaison avec le marché de référence mondial. La part élevée habituelle d'investissements nationaux, moins intensifs en CO2eq, ne devrait pas être employée pour justifier des mesures de décarbonisation comparativement faibles.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).